



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR « *LE RESEAU NATIONAL DES ENTREPRISES POUR L'EGALITE DES CHANCES DANS L'EDUCATION* »

DOSSIER : AP1_n° 323

Intitulé du projet : Programme découverte professionnelle 3 et 6 heures (DP3 et DP 6)

Porteur du projet : Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des chances dans l'Éducation nationale (Le Réseau)

Evaluateur du projet : Centre d'étude, de recherche et d'intervention en crise (CERIC)

Région(s) d'expérimentation : 17 académies (Amiens, Lille, Paris, Créteil, Versailles, Strasbourg, Reims, Nantes, Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Nice, Grenoble, Lyon)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Mars 2010

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

Objectifs du projet : Ce projet poursuit deux objectifs principaux qui sont la professionnalisation des filières dès le collège, et la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire à ce niveau auprès d'élèves issus, pour la plupart, de milieux modestes. Ainsi ce projet vise à améliorer les conditions d'évolution des élèves des classes de DP 3 et DP6 par l'organisation de forums Ecole – Entreprise pour favoriser la diffusion de proposition d'offres de stages émises par les entreprises membres du « Réseau », et l'organisation de visites d'entreprises et d'interventions de professionnels en classes.

Le projet peut être divisé en trois axes :

- ✓ L'organisation de forums Ecole-Entreprise : ils consisteront à faciliter la rencontre des élèves et de leurs parents et des entreprises qui apporteront une vue globale des métiers de leur branche respective et donneront des indications aux élèves qui souhaitent s'orienter dans leur secteur d'activité.
- ✓ L'organisation de visites d'entreprises et d'interventions de professionnels en classe : il s'agit de faciliter aux classes ou élèves bénéficiaires du projet, sur la demande des équipes pédagogiques, l'intervention de professionnels en classe ou l'organisation de visites d'entreprises autour de la découverte d'un métier, d'un secteur d'activité ou du fonctionnement d'une entreprise.
- ✓ La proposition, par les entreprises membres du « Réseau », d'offres de stages pour les élèves des collèges ayant choisi l'option Découverte Professionnelle 3 heures.

Public cible du projet : Tous les collèges ainsi que les lycées techniques et professionnels situés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), dans les Réseaux Ambition Réussite (RAR), en zone rurale isolée ou participant au programme CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) sont des bénéficiaires potentiels du projet.

Pour bénéficier des actions proposées par les entreprises membres du Réseau les EPLE doivent au préalable obligatoirement remplir un formulaire d'adhésion disponible sur le site web du Réseau, et signer une convention de partenariat qui scelle officiellement leur collaboration avec Le Réseau et ses entreprises membres tel que définit dans la « Charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'Education ». Une fois inscrit sur le site et la convention signée, l'EPLE devient officiellement membre du Réseau ce qui lui ouvre le droit de disposer de codes d'accès à l'espace membre du site web pour ses différents enseignants référents, qui se chargeront ensuite d'effectuer des demandes d'actions et de services pour leurs élèves directement en ligne.

Les personnes ciblées pour le projet sont les élèves de troisième inscrits dans l'un de ces établissements, ayant choisi l'option découverte professionnelle 3 heures (DP3) et ceux ayant intégrés une classe de 3^e DP6.

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

Modalités opérationnelles du projet : Le Réseau National des Entreprises pour l'Egalité des chances dans l'Education, (« Le Réseau »), association loi 1901, s'engage à mobiliser ses 72 entreprises adhérentes et à offrir ses services tels que définis dans la « Charte d'engagement des entreprises pour l'égalité des chances dans l'Education nationale ». Les projets porteront en priorité

sur les classes de troisième proposant l'option de découverte professionnelle 3 heures et 6 heures (DP3 et DP6) dans les établissements scolaires partenaires, sur des interventions de professionnels au sein des établissements, des visites d'entreprises ainsi que sur l'organisation de forums de métiers pour l'obtention de stages « découverte professionnelle » pour les élèves des classes de troisième suivant l'option DP3 ou en DP6.

Les visites d'entreprises et interventions de professionnels en classes permettront aux jeunes d'appréhender le monde professionnel qu'ils ne connaissent pas ou mal ; quant aux stages, ils leur permettront de mettre en pratique les connaissances théoriques et de se confronter aux exigences du monde du travail. Le projet est exécuté en partenariat avec 17 rectorats et les entreprises membres du « Réseau ».

Les rectorats s'engagent, par l'intermédiaire d'une convention de partenariat académique avec Le Réseau, à mobiliser sur cette expérimentation tous les établissements publics d'enseignement concernés et les équipes pédagogiques, en vue de développer les échanges avec les entreprises qui pourront participer à l'orientation des élèves. Chaque collège signataire de cette convention mettra sur pied, en collaboration avec « Le Réseau » et ses entreprises, un comité technique de gestion et de suivi des projets.

Les entreprises membres, selon la localisation des établissements concernés, participeront au projet, par leur présence aux forums des métiers, la mise à disposition de leurs cadres pour intervenir en classe, en permettant des visites de leurs sites de production et en proposant des offres de stages.

Etat d'avancement : Le Réseau, à travers ses entreprises adhérentes, a proposé depuis la rentrée scolaire 2010 aux établissements scolaires partenaires, quatre types d'actions :

✓ **Les visites d'entreprises.**

-30 visites ont été réalisées depuis la rentrée scolaire.

-Divers domaines (Usine, Grande Distribution, Transport, Hôtellerie...).

-Total : 1 350 bénéficiaires.

✓ **Les interventions de professionnels en classe.**

-20 interventions depuis septembre 2010.

-Dans les secteurs du commerce, de la vente, des services, de la restauration du BTP...

-Total : 1 070 bénéficiaires.

✓ **La participation aux forums de « Découverte des Métiers ».**

-Les entreprises du Réseau sont intervenues dans 5 forums (la période des forums est février).

-Classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

-Classes de BTS et Bac Pro.

-1 500 bénéficiaires.

✓ **L'aide à la recherche de stage.**

-Stage de découverte en classe de 3^{ème}

-Stage au lycée (Bac Pro)

-112 stages trouvés.

Pour chaque type d'action, des documents de préparation sont disponibles sur notre site web. « Comment intervenir en classe, comment accueillir les élèves ? » Autant de réponses qui permettent aux enseignants de préparer correctement et sereinement toutes les actions proposées par les entreprises membres du Réseau.

Après chacune des actions, Le Réseau contacte l'établissement et l'entreprise afin de faire un bilan de l'action, de voir ce qui a été positif et négatif. Une journée d'échanges des bonnes pratiques aura par ailleurs lieu à la fin de l'année scolaire 2010-2011, afin de perfectionner nos modalités d'actions.

Le programme « Jumelages d'échanges solidaires » mis en place, depuis la rentrée 2010, a permis de développer et de pérenniser les liens Ecole/Entreprise. L'idée est d'associer tout au long de l'année scolaire une structure locale (point de vente, de production, d'activité industrielle et toutes autres activités définies dans la charte) d'une entreprise partenaire à un établissement scolaire (collège ou lycée) pour y mener des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des élèves et à lutter contre l'échec scolaire.

Ce programme est une réponse aux nombreux problèmes que nous avons pu détecter au cours des premiers mois de l'expérimentation : inadaptation des calendriers entre les établissements et les entreprises, changement régulier de référent parmi le personnel enseignant et au sein des entreprises, etc...

Initié par le cabinet Deloitte au début de l'année scolaire (signature d'un jumelage avec le lycée Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles), le programme « Jumelage d'échanges solidaires » est entré dans sa phase opérationnelle. En effet, après avoir recensé les entreprises, les sites des entreprises et les établissements souhaitant y participer, les premières signatures de partenariat se multiplient sur tout le territoire national.

Au 31 décembre 2010, plus d'une douzaine d'entreprises (Auchan, Casino, Carrefour, SFR, LVMH, Bouygues, Coca-Cola Entreprise, La Poste, Adecco, Accor, Generali et Air France) et une trentaine d'EPLE se sont engagés sur la voie des Jumelages.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Alexandre Varlet, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n°323, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature : le 31 Janvier 2011.

